

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR **AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 11 MAI 2016:**

- SOIT ENVOYER UNE COPIE DU FORMULAIRE PAR FAX A LA SOCIETE (+32 2 546 71 30 - à l'attention de Monsieur Gregory Pattou), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL SIGNE DU FORMULAIRE PAR LETTRE RECOMMANDEE A LA SOCIETE (Elia System Operator SA, à l'attention de Monsieur Gregory Pattou, Secrétaire-Général, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CE COURRIER RECOMMANDE AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 11 MAI 2016;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE SCANNEE DU FORMULAIRE PAR MAIL A LA SOCIETE (gregory.pattou@elia.be), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DOIVENT EGALEMENT ETRE OBSERVEES.

<b>Elia System Operator SA</b>
--------------------------------

A l'attention de Monsieur Gregory Pattou  
Secrétaire-Général  
Boulevard de l'Empereur 20  
B-1000 Bruxelles

**Formulaire de vote par correspondance relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le/la soussigné(e)<sup>1</sup>: .....

.....

.....;

propriétaire de

..... actions nominatives,

..... actions dématérialisées<sup>2</sup>

d'Elia System Operator SA (la "société"),

souhaite, par la présente, voter par correspondance à l'Assemblée Générale Ordinaire de:

**Elia System Operator SA**

qui se tiendra le mardi 17 mai 2016,

à 10.00 heures,

au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles

(ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire"),

**<sup>1</sup> A COMPLETER:**

- pour les personnes physiques: nom, prénom et adresse complète;
- pour les personnes morales: dénomination, forme juridique et siège social, ainsi que le nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilitée(s) à signer le formulaire de vote par correspondance au nom de la personne morale.

**<sup>2</sup> BIFFER LA MENTION INUTILE**

et déclare voter comme suit concernant les propositions de décisions<sup>3</sup> mentionnées ci-après, telles que reprises dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation du résultat;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation du résultat.

**pour**                                       **contre**                                       **abstention**

4. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

**pour**                                       **contre**                                       **abstention**

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
8. Décharge aux administrateurs;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs, y compris aux anciens administrateurs Messieurs Steve Stevaert et Jean-Marie Laurent Josi, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

**pour**                                       **contre**                                       **abstention**

9. Décharge aux commissaires;

---

<sup>3</sup> COCHER LA CASE QUI CORRESPOND AU VOTE CHOISI

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

**pour**

**contre**

**abstention**

10. Nomination de Monsieur Michel Allé en qualité d'administrateur indépendant;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Michel Allé comme administrateur indépendant de la société, pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526<sup>ter</sup> du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de Monsieur Michel Allé sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

**pour**

**contre**

**abstention**

11. Nomination définitive de Monsieur Peter Vanvelthoven en qualité d'administrateur non indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide conformément à l'article 519 du Code des sociétés de nommer définitivement Monsieur Peter Vanvelthoven, qui a été coopté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2016, comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de Monsieur Peter Vanvelthoven sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

**pour**

**contre**

**abstention**

12. Adaptation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nouvelle politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration suivante, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016:

- (i) La rémunération annuelle fixe pour chaque administrateur est fixée à 12.500 EUR par an et le jeton de présence est fixé pour chaque

administrateur à 750 EUR par réunion du Conseil d'Administration (à compter de la première réunion du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 100% pour le Président du Conseil d'Administration et d'un supplément de 30% pour chaque Vice-Président du Conseil d'Administration;

- (ii) La rémunération annuelle fixe pour chaque membre d'un Comité consultatif du Conseil d'Administration (le Comité d'audit, le Comité de rémunération et le Comité de gouvernance d'entreprise) est fixée à 3.000 EUR par an par Comité et le jeton de présence pour chaque membre d'un Comité est fixé à 750 EUR par réunion d'un Comité (à compter de la première réunion du Comité à laquelle l'administrateur assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 30% pour chaque Président d'un Comité;
- (iii) Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier, sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2016;
- (iv) Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par un administrateur domicilié en dehors de la Belgique dans l'exercice de son mandat (tels que des coûts de déplacement et de séjour) dans la mesure où l'administrateur est domicilié en dehors de la Belgique au moment de sa nomination ou, si l'administrateur concerné change de domicile après sa nomination, sur approbation du Comité de rémunération, (b) de tous les coûts encourus par un administrateur au cas où une réunion du Conseil d'Administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par un administrateur durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de son mandat demandés par le Président ou des Vice-Présidents du Conseil d'Administration. Toutes les rémunérations et coûts sont portés à charge des frais d'exploitation de la société.

**pour**

**contre**

**abstention**

13. Divers.

\* \*  
\*

I. L'actionnaire qui a exprimé son vote, en renvoyant valablement ce formulaire à la société, ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne ou par procuration, pour le nombre d'actions mentionné ci-dessus.

**II.** Dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourrait pas délibérer valablement ou ne pourrait pas être tenue à la date mentionnée ci-dessus, qu'elles qu'en soient les raisons, le formulaire de vote par correspondance restera valable pour toute assemblée subséquente avec le même ordre du jour. Il n'en sera ainsi que pour autant que le mandant ait observé, dans les délais, les formalités requises relatives à la participation et au vote à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire subséquente.

**III.** Un ou plusieurs actionnaire(s) qui possède(nt) individuellement ou ensemble trois pour cent (3%) du capital de la société peut (peuvent) exercer son (leur) droit conformément à l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés de requérir l'inscription d'un ou plusieurs sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que d'insérer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le cas échéant, la société mettra à la disposition de ses actionnaires, au plus tard le lundi 2 mai 2016, sur son site web sous "*Investor Relations*" – "*Assemblée générale*" ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu)), les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par correspondance, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décisions y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Les formulaires de vote par correspondance qui sont valablement portés à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Ordinaire (c'est à dire au plus tard le lundi 2 mai 2016), resteront valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'ils couvrent.

Nonobstant ce qui précède, les votes exercés au moyen des présents formulaires sur un sujet inscrit à l'ordre du jour sont nuls, si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire des nouvelles propositions de décisions.

Fait à:

Le:

---

(signature)